

LE CLASSEMENT

DES MEUBLÉS DE TOURISME

Si vous faisiez
étoiler votre
hébergement ?

GARANTIR
LA QUALITÉ

GAGNER EN
VISIBILITÉ

PROFITER DES
AVANTAGES

MEUBLÉ
DE TOURISME



2013 CLASSEMENT VALABLE 5 ANS
MINISTÈRE CHARGÉ DU TOURISME



Coeur Sud-Ouest

Marcillac Madiran St Mont



GARANTIE OFFICIELLE DE QUALITÉ



MEUBLÉ DE TOURISME ?

Le meublé de tourisme est une villa, un appartement ou un studio meublé, à l'usage exclusif du locataire, offert en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile.

art. D.324-1 code du tourisme

90 jours de location maximale à la même personne

Classé ou pas, le meublé doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

CLASSEMENT = ÉTOILES



Comme pour les hôtels ou les campings, le classement en étoiles des meublés de tourisme et une garantie officielle de qualité de service et de confort.

- Une **qualification nationale** portée par le Ministère en charge du Tourisme,
- Un **référentiel adapté aux exigences des clientèles** intégrant des critères de confort, d'équipement et de services,
- Une **gamme de classement de 1* à 5*** donnant une indication fiable sur le niveau de confort et de services,
- Les étoiles, un repère commercial **reconnu de tous** [au national et à l'international]

UN INVESTISSEMENT VITE RENTABILISÉ

Le classement représente un coût pour le loueur [qui varie selon l'organisme qui effectue la visite]. Ce coût est **quinquennal** et rapidement rentabilisé grâce à l'abattement fiscal majoré.

Coût de la visite [non partenaire]

180 € pour 5 ans soit **3 €** par mois

Coût de la visite [partenaire]

150 € pour 5 ans soit **2,50 €** par mois

LES AVANTAGES DU CLASSEMENT

6 BONNES RAISONS DE FAIRE CLASSER MA LOCATION

- 1 Je rassure mes clients et je gagne en visibilité**
Je me différencie des autres locations en apportant à mes clients une garantie officielle de qualité.
- 2 Je bénéficie d'une promotion accrue**
Je suis mieux valorisé par les structures de promotion touristique de la destination ainsi que par leurs partenaires publics ou privés.
- 3 J'accède à des services et outils**
Le classement est une condition d'accès aux aides départementales et régionales pour des projets création ou modernisation. J'accède aussi à d'autres démarches de qualité (Vignobles et Découvertes...)
- 4 Je peux accepter les chèques vacances**
Pouvoir encaisser ce moyen de paiement augmente les candidats à ma location. J'accède à un potentiel de + de 9 millions de personnes bénéficiaires des chèques vacances.
- 5 Je simplifie le calcul de la taxe de séjour**
J'applique un montant fixe, souvent plus avantageux pour mes clients que la taxe calculée au pourcentage.
- 6 Je paie moins d'impôts - moins de cotisations**
- Régime des micro-BIC : abattement fiscal de **71%** contre **50%** pour une location non classée.
- Le propriétaire qui dépasse les 23 000€ de CA est soumis à cotisations sociales sur les loyers perçus. Son taux est également minoré lorsque l'établissement est classé.

5 ÉTAPES POUR DÉCROCHER les étoiles

- ▣ Je commande une visite auprès de mon Office de Tourisme en constituant un dossier de demande de classement. Tarifs des visites sur demande.
- ▣ Je reçois un professionnel qui réalisera la visite de ma location, en ma présence ou celle de mon mandataire, l'hébergement étant présenté en configuration location saisonnière (tout équipé).
- ▣ Je reçois sous 30 jours maximum le rapport de visite avec la proposition de décision de classement.
- ▣ Je dispose d'un délai de 15 jours pour éventuellement refuser la décision. Au-delà de ce délai, le classement est acquis.
- ▣ Mon classement officiel est prononcé pour une durée de 5 ans.



L'AVANTAGE FISCAL

Exemple d'un propriétaire réalisant 10 000 € de recettes locatives/an avec un taux d'imposition de 11%	Meublé non classé 50% abattement	Meublé classé 71% abattement
Revenus imposables après abattement	5 000 €	2 900 €
Impôt sur le revenu	550 €	319 €

Pourquoi nous choisis

pour votre classement ?

Outre nos missions :

- ♥ d'accueil et d'informations des visiteurs
- ♥ de promotion de la destination
- ♥ d'accompagnement des acteurs locaux du tourisme
- ♥ de développement de l'offre touristique

Nous ajoutons une corde à notre arc pour :



- **Un conseil** : vous cherchez une information sur les démarches de classement, nous répondons à vos questions.
- **Une visite** : nous venons dans votre hébergement pour l'obtention d'un classement en meublé de tourisme
- **Un classement** : nous délivrons, après visite, votre décision de classement en meublé valable pour 5 ans : de 1* à 5*.
- **Un reclassement** : nous procédons aux visites quinquennales pour le renouvellement ou l'évolution de votre classement.

≡ UNE DESTINATION ATTRACTIVE EST QUALITATIVE ≡

Au plus près du territoire, nous sommes des acteurs de terrain. Nous connaissons mieux que personne la destination, la clientèle et les attentes touristiques !

Conscients de l'importance de la qualité de l'offre hébergement, nous prodiguons un service adapté aux propriétaires pour vous faire monter en gamme, tout en s'attachant à suivre les prérogatives nationales visant à professionnaliser la filière.



POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez vos référents techniques



Sandra CICERO

+33 (0)6 80 57 48 03

administration@coeursudouest-tourisme.com



Carine GUILLET

+33 (0)6 14 33 64 70

hebergement@coeursudouest-tourisme.com

OFFICE DE TOURISME

21, place de l'Hôtel de Ville 32230 MARCIAC ☎ +33 (0)5 62 08 26 60

www.coeursudouest-tourisme.com



@marciac.coeursudouesttourisme